

GASCOGNE  
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 50 993 660 Euros  
Siège social : rue de Bel Air – 40200 MIMIZAN (Landes)  
RCS Mont de Marsan 895 750 412

**Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016**

PROCES-VERBAL

-----

Le 23 juin 2016 à 15 heures, dans l'auditorium de l'Ecomusée de Marquèze à Sabres (Landes), les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

La présente Assemblée Générale a fait l'objet d'un avis préalable de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) en date du 13 mai 2016 et d'un avis de convocation publié le 28 mai 2016.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par courrier adressé à leur domicile.

Les actionnaires présents à l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.  
L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique COUTIERE, Président-Directeur Général.

Le Président indique que la feuille de présence fait apparaître que les actionnaires se présentant avec le plus grand nombre de voix et acceptant d'être scrutateurs sont :

- MEYSSET DEVELOPPEMENT, représentée par M. Jean-Luc IMBERTY
- DRT, représentée par M. Laurent LABATUT.

En conséquence, ces actionnaires qui acceptent, sont appelés à constituer le Bureau.  
Celui-ci désigne Madame Martine MEUNIER comme Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et fait apparaître que l'Assemblée réunit 18 593 911 actions sur les 20 357 258 actions ayant le droit de vote (soit 91,33%) ; les actions présentes disposant de 19 408 066 droits de vote sur un total de droits de vote de 21 295 683.

L'Assemblée représentant plus du cinquième des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire.

Puis le Président énumère les documents déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires :

- Statuts de la société
- Rapport annuel de l'exercice
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Projets de résolutions
- Liste des actionnaires (arrêtée le seizième jour précédant l'Assemblée)
- Documents de convocation des actionnaires et des Commissaires aux Comptes.
- Montant global, certifié par les Commissaires aux Comptes, des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées

La présente Assemblée a été convoquée conformément aux lois et décrets ; les documents et renseignements devant être mis à la disposition des actionnaires l'ont été pour ceux qui en ont fait la demande.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société et du Groupe durant l'exercice 2015, et sur les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et autres opérations de l'exercice.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Nominations des Commissaires aux Comptes.
- Jetons de présence.
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le Président présente le rapport annuel 2015 à l'aide de projections.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 415,1 M€ en croissance après quatre années consécutives de baisse. Le chiffre d'affaires fait à l'export est de 233,7 M€.

Le résultat net consolidé de l'exercice ressort à 7,1 M€ contre -5,7 M€ en 2014.

Les capitaux propres sont de 94,4 M€, soit par action : 4,7 €.

Au cours de l'exercice, le plan de retournement s'est poursuivi avec la restructuration de la branche bois et le déploiement des investissements prévus.

Les principales données opérationnelles des branches ci-dessous sont commentées ainsi que les perspectives de chacune.

En M€	BOIS		PAPIER		SACS		FLEXIBLE	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
CA	71,9	74,0	101,2	106,8	113,4	110,7	124,2	123,6
EBITDA	-4,1	-0,9	4,8	4,1	6,1	5,8	4,5	7,3
Résultat Opérationnel Courant	-5,9	-1,4	3,9	3,3	2,5	1,6	1,3	4,3

Puis le Président présente à l'Assemblée les différentes résolutions soumises à l'approbation des actionnaires.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Eric JUNIERES du cabinet KPMG ; Monsieur Emmanuel GADRET du cabinet DELOITTE et Associés retenu par les grèves parisiennes s'est excusé.

M. JUNIERES donne lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis le Président ouvre le débat avec l'Assemblée.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de passer aux votes des résolutions.

Il est donné toutes explications sur la façon d'utiliser les boîtiers de vote électronique et un vote d'essai est réalisé.

Le Président donne ensuite une lecture résumée des résolutions soumises au vote :

#### **Première résolution – Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2015 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice,
- la lecture du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes annuels sociaux tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 2 888 434,69 €.

L'Assemblée donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée par 19 407 930 voix POUR, 10 voix CONTRE et 126 abstentions.

#### **Deuxième résolution – Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe pendant l'exercice 2015 et sur les comptes annuels consolidés dudit exercice,
- la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes annuels consolidés tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 7 082 000 €.

Cette résolution est adoptée par 19 407 930 voix POUR, 10 voix CONTRE et 126 abstentions.

#### **Troisième résolution – Affectation du résultat**

L'Assemblée générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est de 2 888 434,69 €.

L'Assemblée générale décide :

- d'imputer 144 421,73 € à la réserve légale, et
- d'imputer le solde de 2 744 012,96 € au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte du rappel de l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par 19 407 124 voix POUR, 10 voix CONTRE et 932 abstentions.

#### **Quatrième résolution – Commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale prend acte de la fin des mandats des commissaires aux comptes avec la présente assemblée. Elle décide de nommer :

- Commissaire aux comptes titulaire : KPMG Audit IS – Tour EQHO – 2 avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE
- Commissaire aux comptes suppléant : Salustro Reydel – Tour EQHO – 2 avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée par 19 403 329 voix POUR, 10 voix CONTRE et 4 727 abstentions.

#### **Cinquième résolution – Commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale prend acte de la fin des mandats des commissaires aux comptes avec la présente assemblée. Elle décide de nommer :

- Commissaire aux comptes titulaire : DELOITTE et Associés – 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE
- Commissaire aux comptes suppléant : BEAS – 7 à 9 Villa Houssay – 92200 NEUILLY SUR SEINE.

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée par 19 403 203 voix POUR, 10 voix CONTRE et 4 853 abstentions.

#### **Sixième résolution : jetons de présence**

L'Assemblée générale fixe à la somme de 100 000 €, le montant des jetons de présence susceptibles d'être versés au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée par 19 400 464 voix POUR, 1 839 voix CONTRE et 5 763 abstentions.

#### **Septième résolution : formalités**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée par 19 401 414 voix POUR, 6 652 voix CONTRE.

Personne ne demandant la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Le Président

J.L. IMBERTY  
Représentant MEYSSET  
DEVELOPPEMENT

L. LABATUT  
représentant DRT

M. MEUNIER

D. COUTIERE